

# Rapport d'information financière (RIF)

## Panne de système

### Foire aux questions

#### Table des matières

1. Quelle est la durée prévue de la panne du système de RIF .....	2
2. Quelles fonctions du RIF sont touchées par la panne? .....	2
3. Est-ce que le site Web du RIF demeurera accessible pendant la panne de système? .....	2
4. Est-ce que la panne aura une incidence sur les paiements que me verse le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) ou le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC)? .....	2
5. Puis-je me servir du gabarit de RIF 2025 durant la panne? .....	3
6. Est-ce que la date limite de soumission des RIF 2025 sera retardée compte tenu de la panne? .....	3
7. Puis-je quand même soumettre des RIF qui sont dus? .....	3
8. Que puis-je faire si j'ai d'autres questions? .....	3

## Questions

### 1. Quelle est la durée prévue de la panne du système de RIF

- La panne doit débuter le vendredi 30 janvier 2026 et se poursuivre possiblement jusqu'au 3 mars 2026.
- Il est possible de vérifier l'état de la panne dans la bannière située au sommet de la page du [site Web du RIF](#).

### 2. Quelles fonctions du RIF sont touchées par la panne?

- Les utilisatrices et utilisateurs ne pourront pas commencer à remplir leur RIF, le sauvegarder, le récupérer ou le soumettre pendant la panne, y compris les RIF de l'exercice en cours (2025) et des exercices précédents (2024 et antérieurs).
- Aucun nouveau contenu ne sera ajouté, par exemple, dans « Rapports par annexe », « Rapports pluriannuels », « Sommaires provinciaux » et « fichiers CSV », pendant la panne. Toutefois, les directives pour remplir le RIF et tout autre document d'orientation continueront d'être disponibles sur le site Web du RIF pour aider, au besoin, les utilisatrices et utilisateurs.
- Le MAML recommande aux municipalités de télécharger tous les fichiers dont elles pourraient avoir besoin pendant la durée de la panne avant le 30 janvier 2026.

### 3. Est-ce que le site Web du RIF demeurera accessible pendant la panne de système?

- Oui, il sera possible d'accéder au site Web du RIF au cours de cette période, mais seulement les jours de semaine (sauf du vendredi 6 février au vendredi 13 février 2026).
- Les directives pour remplir le RIF ainsi que d'autres contenus, y compris les RIF déjà soumis, resteront accessibles, mais aucun nouveau contenu ne sera ajouté durant cette période.

### 4. Est-ce que la panne aura une incidence sur les paiements que me verse le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) ou le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC)?

- La soumission de RIF constitue une obligation en matière de déclaration dans le cadre des programmes FPMO et FOIC.

- Les municipalités seront en mesure d'envoyer leurs RIF dus par voie électronique à l'adresse [FIR@ontario.ca](mailto:FIR@ontario.ca).

#### **5. Puis-je me servir du gabarit de RIF 2025 durant la panne?**

- Pour les utilisatrices et utilisateurs qui souhaiteraient préparer leur RIF 2025 pendant la panne, nous suggérons de télécharger le RIF 2025 et de commencer à le remplir avant que la panne commence le 30 janvier 2026.
- Le RIF sera pleinement disponible d'ici le 3 mars 2026 afin de commencer à le remplir, de le sauvegarder, de le récupérer et de le soumettre.

#### **6. Est-ce que la date limite de soumission des RIF 2025 sera retardée compte tenu de la panne?**

- Non. La date limite d'envoi des RIF de l'exercice 2025 demeurera le 31 mai 2026.
- Le RIF devrait être disponible avant le 30 janvier et après le 3 mars 2026 en vue de commencer à le remplir, de le sauvegarder, de le récupérer et de le soumettre.
- Nous recommandons de télécharger, avant le 30 janvier 2026, les fichiers qui pourraient être utiles pendant la panne, y compris le gabarit de RIF 2025.

#### **7. Puis-je quand même soumettre des RIF qui sont dus?**

- Pendant la panne, il est impossible de soumettre les RIF de 2024 et des exercices antérieurs. Les municipalités peuvent envoyer leurs RIF dus par voie électronique à l'adresse [FIR@ontario.ca](mailto:FIR@ontario.ca).

#### **8. Que puis-je faire si j'ai d'autres questions?**

- Pour toute autre question, il suffit de communiquer avec le MAML à l'adresse [FIR@ontario.ca](mailto:FIR@ontario.ca).